

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 septembre 2026 à distance (visioconférence)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances du 28/08/2026 et 11/09/2026.

2. MB 01/2026 - projet

Le Collège de zone décide d'approuver le projet de modification budgétaire N°1/2026 de la Zone de secours DINAPHI ; De proposer au Conseil d'approuver cette modification budgétaire lors de sa prochaine séance.

3. Budget 2027 - Projet

Le Collège décide de reporter le point.

4. Projet OJ conseil du 09/10/2026

Le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 09/10/2026.

5. Analyse de risques et accélération du plan d'investissement

Le Collège décide de reporter le point.

6. Travaux caserne d'Yvoir - Convention d'assistance avec le BEP

Le Collège de zone décide d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le Bureau économique provinciale (BEP), dans le cadre du projet de réfection de la toiture et de la structure métallique portante de la caserne d'Yvoir.

7. MP Achat matériel GRIMP - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver les descriptifs techniques en annexe du matériel GRIMP ainsi que le montant estimé de la commande "Achat matériel GRIMP", qui s'élève à € 6.198,35 hors TVA ou € 7.500,00, 21 % TVA comprise ; De passer cette commande via la centrale d'achat de l'UGAP.

8. MP Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements (Accord-cadre) - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements (accord-cadre)" aux soumissionnaires ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : Lot 1, 2 et 3 à DRÄGER BELGIUM, Heide 10 à 1780 Wommel aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.

9. MP Achat d'un conteneur maritime pour stockage - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat d'un conteneur maritime pour stockage" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit CETEM CONTAINERS (BELGIUM) NV, Luithagen Haven 9 à 2030 Antwerpen 3 pour le montant d'offre contrôlé de € 3.800,00 hors TVA ou € 4.598,00, 21 % TVA comprise.

10. MP Achat matériels et équipements pour les équipes plongées et eau-vive (Accord-cadre) - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché « Achat matériels et équipements pour les équipes plongée et eau-vive » aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : Lot 1 (Achat matériels et équipements de plongée) : NEREE SPRLU, Rue Père Cambier 17 à 5000 Namur aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; Lot 2 (Achat matériels et équipements eau-vive) : WRS INTERNATIONAL BV, Krommebeekstraat, 44 à 8930 Menen aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.

11. MP achat licences pour plateforme collaborative et messagerie - Renouvellement

Le Collège de zone décide d'approuver le renouvellement de 3 licences Microsoft 365 copilot for business, 3 licences planner and projet plan 3, 150 licences Microsoft 365 Business Premium, 150 licences Microsoft defender for endpoint F1, 700 licences Microsoft 365 F3, 700 licences Microsoft defender for Business, 3 licences power apps premium et 3 licences power automates premium d'une durée d'un an pour un montant total de € 104.058,48 HTVA ou € 125.910,76, TVA comprise, à la SA Bechtle, Peerderbaan 207 à 3910 Pelt, via le marché relatif à l'achat de matériel et accessoires ICT - Lot 2 de la Centrale des marchés, sous réserve d'une variation de prix inférieur à 5% à la baisse.

12. MP Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur (relance) - Révision de prix

Le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2,21 %, pour les prix récurrents du marché 2024-046 "Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur (relance)" attribué à la société ORBID NV, Liesdonk 5 à 2440 Geel.

13. MP Sweat et polo de casernement (accord-cadre) - Révision des prix

Le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2,5% par rapport aux prix unitaires de 2025, pour le marché 2024-054 "Achat sweats et polos de casernement (Accord-cadre)" attribué à la société ROVITEC SPRL, Ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres, à partir du 11 décembre 2026.

14. MP achat eau et nourriture (accord cadre) - Arrêt procédure de passation

Le Collège de zone décide d'arrêter la procédure de passation pour le marché "Achat eau et nourriture (accord-cadre)" et ne pas attribuer ce marché.

15. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 1er octobre 2026.

16. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 11 août 2026.

17. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

18. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

19. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire, au 16 décembre 2026.

20. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier volontaire, au 16 décembre 2026.

21. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier volontaire, au 16 décembre 2026.

22. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire, au 16 décembre 2026.

23. Suspension de nomination – secouriste ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier volontaire, pour une période d'un an à partir du 28 septembre 2026.

24. Démission volontaire employé administratif

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, avec une fin de service au 18 octobre 2026.

25. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Madame X à effectuer des prestations en télétravail ou travail en bureau satellite à raison d'un jour de télétravail le mardi et un jour de travail en bureau satellite à Vresse-Sur-Semois le vendredi à partir du 29 septembre 2026.

26. Audition par l'inspection du travail - Désignation avocat

Le Collège de zone décide de prendre connaissance du courrier du SPF Emploi - Contrôle du bien-être au travail du 21 septembre 2026, invitant le commandant à une audition dans le cadre du droit légal des inspecteurs sociaux d'interroger les personnes dont ils estiment que l'audition est nécessaire, sur chaque fait dont la connaissance est utile pour l'exercice de leur surveillance. De désigner un avocat afin d'assister le Commandant de zone lors de cette audition.

27. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège décide de reporter le point.

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE